Image not found or type unknown

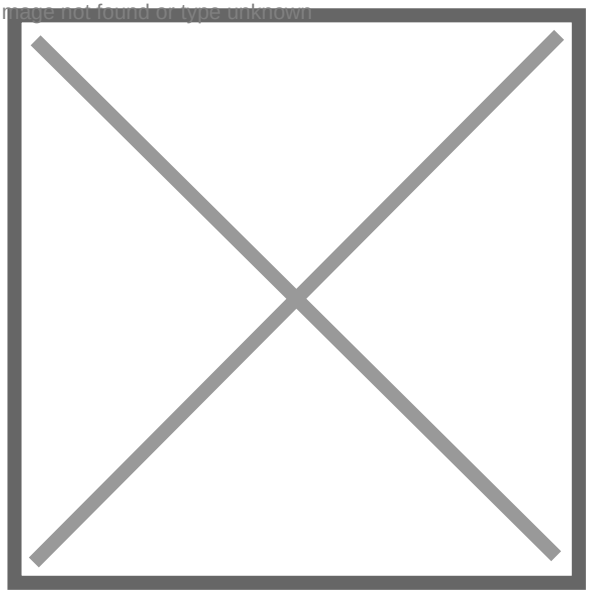

Reprise du travail après disponibilité d'un fonctionnaire

Par **mpdg**, le **30/10/2010** à **15:17**

Bonjour,

Je suis fonctionnaire en milieu hospitalier. J'ai pris un congé parental puis une "disponibilité pour élever mon enfant jusqu'à ses 8 ans". Suite à mon veuvage récent donc par nécessité financière, j'ai demandé à réintégrer avant la fin de cette disponibilité (19/08/2011) le Centre Hospitalier où je suis rattachée. J'ai eu un entretien avec le DRH qui m'a dit ne pas avoir de poste à me proposer que ce soit à temps partiel ou temps plein. Cela fait 5 mois. Je viens de rappeler le DRH pour qu'il "ne m'oublie pas" car étant veuve, sans revenus (RSA+ CAF) et 3 enfants mineurs à charge, j'ai un besoin urgent de travailler... Pas de réponse. A priori pas de poste. Je n'ai pas de moyen de savoir s'il n'y a réellement pas de poste ou s'ils mettent de la mauvaise volonté...
Ma question : que se passe-t-il si la fonction publique ne réintègre pas un de ses fonctionnaires au terme de sa disponibilité ? Ont-il une obligation de réintégration ? Quels sont mes droits ? Que se passera-t-il au 19/08/2011 si on ne me propose pas de poste ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés